

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 27 avril 2016

DH-SYSC(2016)R1

COMITE DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME
(CDDH)

**COMITE D'EXPERTS SUR LE SYSTÈME
DE LA CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME
(DH-SYSC)**

RAPPORT DE REUNION

1^e réunion

25-27 avril 2016

Point 1 : Ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux

1. Le Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC) a tenu sa 1^e réunion à Strasbourg, du 25-27 avril 2016, sous la présidence de Mme Isabelle NIEDLISPACHER (Belgique). La liste des participants figure à l'annexe I. L'ordre du jour, tel qu'il a été adopté, figure à l'annexe II.

Point 2 : Projet de rapport sur les mesures prises par les Etats membres pour mettre en œuvre les parties pertinentes de la Déclaration de Brighton

2. Le Comité adopte le projet de rapport sur les mesures prises par les Etats membres pour mettre en œuvre les parties pertinentes de la Déclaration de Brighton, tel qu'il figure en Addendum, en vue de sa transmission au CDDH pour adoption lors de sa 85^e réunion (15-17 juin 2016), puis de sa présentation au Comité des Ministres avant le 30 juin 2016.

Point 3 : Suites à donner au rapport du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention

3. Lors de sa 9^e réunion, le Comité d'experts sur la réforme de la Cour (DH-GDR) est convenu que, « sous réserve des décisions qui seront prises par les Délégués des Ministres et des échéances qui seront fixées pour les travaux éventuels, l'on pourrait envisager de confier les travaux de suivi à des groupes de travail consacrés aux thématiques sur lesquelles des travaux devront être menés » (voir DH-GDR(2015)R9, Annexe III). Le CDDH a ensuite décidé qu'un premier Groupe de rédaction du DH-SYSC sur les suites à donner au rapport sur l'avenir à plus long terme de la Convention (DH-SYSC-I) se réunirait du 29 juin au 1^{er} juillet 2016, du 19 au 21 octobre 2016 puis en février 2017 ; et un second Groupe de rédaction (DH-SYSC-II) se réunirait en mars, juin puis septembre 2017 (voir CDDH(2015)R84, Annexe X). Le CDDH a estimé « qu'il serait utile que le DH-SYSC, à l'instar du CDDH, invite des instances et personnalités spécialisées dans certains des travaux que ce nouveau Comité mènera au cours du biennium 2016–2017, notamment en ce qui concerne les travaux de suivi du rapport sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention » (voir CDDH(2015)R84, paragraphe 9).

4. Lors de leur 1252^e réunion, les Délégués des Ministres se sont félicités du rapport du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention, ont pris note des observations de la Cour sur ce-dernier et sont convenus des suites à y donner.

5. En ce qui concerne les travaux confiés au CDDH, les Délégués ont décidé ce qui suit :

- « [sont convenus] qu'il est essentiel que les juges de la Cour jouissent de la plus haute autorité en droit national et international et, à cette fin, [ont chargé] le CDDH d'examiner, tout en assurant la participation de la Cour et tous les autres acteurs concernés, l'ensemble du processus de sélection et d'élection, y compris tous les facteurs susceptibles de dissuader des candidats éventuels de se

présenter, à la lumière de sa conclusion § 203 i) et des paragraphes afférents du rapport ; »

- « [ont chargé] le CDDH de mener une analyse approfondie de toutes les questions portant sur la place de la Convention dans l'ordre juridique européen et international ainsi que sur les perspectives à moyen et plus long terme, à la lumière des paragraphes du rapport y afférents (conclusion § 203 iii). »

6. En vue de la 1^{ère} réunion du DH-SYSC-I (29 juin – 1^{er} juillet 2016), le Comité tient un échange de vues avec l'ensemble des acteurs concernés par le processus de sélection et d'élection des juges de la Cour, à savoir l'Assemblée parlementaire, représentée par M. Wojciech SAWICKI, Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire, accompagné par M. Andrew DRZEMCZEWSKI, Chef du Département des questions juridiques et des droits de l'homme ; le Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme, représenté par M. Roderick LIDDELL, Greffier de la Cour ; et le Panel consultatif d'experts sur les candidats à l'élection de juges à la Cour, représenté par M. John MURRAY, Président du Panel, accompagné de M. Jörg POLAKIEWICZ, Directeur du Conseil juridique et du Droit international public.

7. Le Comité donne les orientations suivantes au DH-SYSC-I :

- examiner tous les paramètres du processus de sélection et d'élection à la lumière du rapport du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention, tout en veillant à préserver la crédibilité de la Cour. La situation des juges de la Cour après l'expiration de leur mandat sera par ailleurs examinée, également à la lumière des informations fournies par les Etats membres à cet égard¹ ;
- prendre en considération a) les travaux et réflexions de tous les acteurs concernés, y compris les bonnes pratiques développées et les défis qui subsistent, tout en garantissant le niveau approprié de confidentialité, et b) les travaux précédemment menés par le CDDH, y compris les travaux du Groupe de travail ad-hoc sur les pratiques nationales de sélection des candidats au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme (CDDH-SC) ;
- examiner les procédures et pratiques de sélection / d'élection des juges au sein d'autres juridictions internationales et régionales et des plus hautes juridictions nationales ;
- examiner les mesures éventuelles pour répondre aux défis identifiés selon une approche inclusive (à savoir sans exclure des réponses qui nécessiteraient un amendement à la Convention) toute en se concentrant sur des solutions pratiques pour améliorer le système actuel ; ce travail devrait impliquer une étude de faisabilité.

8. En vue de la première réunion du DH-SYSC I, le Comité charge le Secrétariat de préparer un document présentant toutes les étapes du processus de sélection/d'élection, les travaux et les réflexions de tous les acteurs concernés (y compris les travaux précédemment menés par le CDDH) ainsi qu'une étude comparative des pratiques de sélection / d'élection

¹ En mars 2014, à la suite des inquiétudes exprimées par le Président de la Cour, les Délégués des Ministres ont adopté une série de décisions sur la reconnaissance du service en qualité de juge. Ils ont appelé les Etats parties à répondre de manière appropriée à la situation des juges après l'expiration de leur mandat et ont invité les Etats membres à fournir toute information pertinente sur le suivi donné à cette décision. Certains Etats membres y ont répondu. La décision du Comité des Ministres du 30 mars 2016 sur le rapport à l'avenir à plus long terme du système de la Convention couvre également cette question.

des juges au sein d'autres juridictions internationales et régionales. Ce document pourrait également contenir des références à des travaux académiques pertinents. Les experts, qui souhaitent soumettre de la documentation pertinente, sont invités à l'envoyer au Secrétariat (DGI-CDDH-Reform@coe.int) d'ici le **vendredi 13 mai 2016**.

Point 4 : Travaux relatifs à la Recommandation CM/Rec(2008)2 sur des moyens efficaces à mettre en œuvre pour l'exécution rapide des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme

9. Le Comité procède à un échange de vues sur la tâche qui lui a été confiée, relative à la Recommandation CM/Rec(2008)2 sur des moyens efficaces à mettre en œuvre pour l'exécution rapide des arrêts de la Cour, à savoir « *faire le bilan de sa mise en œuvre et recenser les bonnes pratiques à cet égard et, si nécessaire, fournir une mise à jour de la recommandation à la lumière des bonnes pratiques élaborées par les Etats Parties (échéance : 30 juin 2017)* » (tâche spécifique iv).

10. En vue de la 1^{ère} réunion du Groupe de rédaction sur la Recommandation CM/Rec(2008)2 (DH-SYSC-REC), qui se tiendra du 23 au 25 mai 2016, le Comité rappelle que ces travaux seront menés par le Groupe de rédaction selon les méthodes adoptées par le Comité d'experts sur la réforme de la Cour (DH-GDR ; voir document DH-GDR (2015)R9, annexe III) que le CDDH a faites siennes (voir document CDDH(2015)R84, §8)).

11. Le Comité charge le Secrétariat de préparer un document, avant la 1^{ère} réunion du DH-SYSC-REC, qui contiendra a) des bonnes pratiques dans les Etats membres et b) un premier bilan de la mise en œuvre de la recommandation, à la lumière des sources proposées par le Secrétariat dans le document DH-SYSC (2016)007 (§§ 3-5) en suivant la structure de la Recommandation (2008)2.

12. Les experts qui souhaitent porter à l'attention du Secrétariat toute information supplémentaire pertinente (en particulier concernant des informations à jour sur le rôle et les fonctions du coordinateur; les difficultés rencontrées par ce dernier ; les synergies avec le Parlement et le pouvoir judiciaire) sont invités à les envoyer au Secrétariat (DGI-CDDH-Reform@coe.int) d'ici le **vendredi 6 mai 2016**. Les informations envoyées après ce délai indicatif seront également prises en compte par le Groupe de rédaction.

Point 5 : Echange d'informations sur la vérification de la compatibilité des lois avec la Convention

13. Le Comité tient un échange de vues fructueux, sur la base des extraits pertinents des rapports nationaux sur la mise en œuvre de la Déclaration de Brighton et des contributions écrites des experts, concernant les mécanismes pour garantir la compatibilité des lois avec la Convention (modalités, avantages, obstacles), en présentant notamment des éléments de réponse aux questions suivantes :

- 1) *Quels mécanismes ont été mis en place au niveau national pour garantir la compatibilité des lois (qu'il s'agisse de projets de lois, de lois en vigueur, voire de la pratique administrative) avec la Convention? Quels en sont les modalités*

(caractère systématique ou non, autorités compétentes et consultations éventuelles (à titre facultatif ou obligatoire)) ? Quels sont les avantages du mécanisme choisi ?

- 2) *Quels obstacles ont été rencontrés lors de la mise en place des mécanismes ou dans leur mise en œuvre ? Comment ont-ils été surmontés ?*
- 3) *L'évaluation des caractères adéquat et effectif des mécanismes est-elle prévue ou a-t-elle été envisagée ? Si oui, selon quelles modalités ? Quels sont les obstacles rencontrés dans la mise en place ou pour la mise en œuvre d'une telle évaluation ?*

14. En ce qui concerne les suites à donner à cet exercice, le Comité décide que :
- toutes les contributions seront publiées sur une page web dédiée qui sera mise à jour régulièrement ;
 - le Secrétariat élaborera un « aperçu de bonnes pratiques » sur la base de l'ensemble des sources citées au § 10 ci-dessus. A cette fin, les experts sont invités à envoyer au Secrétariat (DGI-CDDH-Reform@coe.int) toutes informations complémentaires d'ici le **jeudi 30 juin 2016**. « L'aperçu de bonnes pratiques » sera soumis aux experts par procédure écrite **en automne 2016** en vue de sa transmission au DH-SYSC pour adoption lors de sa 2^e réunion (8-10 novembre 2016). Si la question de la compatibilité des pratiques administratives avec la Convention nécessitait d'être approfondie, un échange de vues pourrait être organisé sur cette question spécifique.

Point 6: Tour de table sur l'état des signatures et ratifications des Protocoles n^{os} 15 et 16 à la Convention et de l'Accord européen concernant les personnes participant aux procédures devant la Cour européenne des droits de l'homme

15. Le Comité procède à un tour de table sur les perspectives de signatures et ratification des différents instruments ainsi que sur les obstacles éventuels sur la base du document préparé par le Secrétariat (doc. DH-SYSC (2016)008). Le Comité charge le Secrétariat d'élaborer un document récapitulatif des informations collectées et de l'adresser aux experts d'ici le **vendredi 13 mai 2016**. Sur la base des propositions d'amendement qui pourront être adressées au Secrétariat (DGI-CDDH-Reform@coe.int) jusqu'au **mercredi 18 mai 2016**, le Secrétariat préparera une version révisée qu'il transmettra **le lundi 23 mai 2016** au CDDH, pour information. Les experts qui n'ont pas présenté des informations pendant la réunion sont invités à les envoyer au Secrétariat d'ici le **vendredi 6 mai 2016**, autrement les informations contenues dans le document DH-SYSC (2016)008 seront reproduites.

Point 7: Elections

16. Le Comité élit M. Paul McKELL (Royaume-Uni), Vice-Président du DH-SYSC.
17. Le Comité élit des experts des Etats membres suivants pour son Groupe de rédaction DH-SYSC-I : Arménie, République tchèque, Estonie, Finlande, Allemagne, Luxembourg, Pays-Bas et Suède, ainsi que M. Vít A. SCHORM (République tchèque), Président du Groupe.

18. Le Comité élit des experts des Etats membres suivants pour son Groupe de rédaction DH-SYSC-REC : Bulgarie, Finlande, France, Grèce, Lettonie, Pologne, Roumanie et Suisse, ainsi que M^{me} Emanuela TOMOVA (Bulgarie), Présidente du Groupe.

19. Le Comité rappelle que les Groupes sont ouverts et que d'autres Etats membres sont par conséquent les bienvenus s'ils souhaitent envoyer des experts aux frais de leurs autorités.

Point 8 : Organisation des travaux futurs et autres questions

20. La prochaine réunion du Comité se tiendra du 8 au 10 novembre 2016.

21. Cette réunion étant la dernière à laquelle M. Andrew DRZEMCZEWSKI participe, le Comité exprime sa plus grande appréciation pour sa contribution inestimable et son engagement dans les travaux du CDDH et nombre de ses instances subordonnées.

* * *

Annexe I**Liste de participants****MEMBERS / MEMBRES****ALBANIA/ALBANIE**

Ms Alma HICKA, Albanian General State Advocate, Ministry of Justice

ANDORRA/ANDORRE

Apologised

ARMENIA/ARMÉNIE

Ms Varduhi MELIKYAN, Second Secretary, Legal Department, Ministry of Foreign Affairs

AUSTRIA/AUTRICHE

Mrs Brigitte OHMS, Deputy Government Agent, Division for International Affairs and General Administrative Affairs, Federal Chancellery

AZERBAIJAN/AZERBAÏDJAN

Mr Hasan BAGHIROV, Department for the coordination of law-enforcement agencies, Administration of the President of the Republic of Azerbaijan

BELGIUM/BELGIQUE

Mme Isabelle NIEDLISPACHER, **Chairperson of the DH-SYSC/Présidente du DH-SYSC**, Co-Agent du Gouvernement de la Belgique auprès de la Cour européenne des droits de l'homme, SPF Justice, Service des Droits de l'Homme

BOSNIA AND HERZEGOVINA/BOSNIE HERZÉGOVINE

Ms Zikreta IBRAHIMOVIC, Deputy Agent of the Council of Ministers of Bosnia and Herzegovina before the European Court of Human Rights, Office of the Agent

BULGARIA/BULGARIE

Ms Emanuela TOMOVA, First Secretary, Human Rights Directorate, Ministry of Foreign Affairs

CROATIA/CROATIE

Ms Morana BRIŠKI, Legal Advisor to the Agent, Office of the Government Agent of Croatia before the European Court of Human Rights

CYPRUS/CHYPRE

Ms Angeliki KARNOU, Counsel of the Republic, Office of the Attorney-general (Human Rights sector)

CZECH REPUBLIC/REPUBLIQUE TCHÈQUE

Mr Vít A. SCHORM, Government Agent of Czech Republic before the European Court of Human Rights, Ministry of Justice

DENMARK/DANEMARK

Mr Kristoffer AAGREN, Head of Section, Ministry of Justice, Constitutional Law and Human Rights Division

Ms Kristine MOGENSEN, Head of Section, Ministry of Justice, Constitutional Law and Human Rights Division

ESTONIA/ESTONIE

Ms Maris KUURBERG, Government Agent of Estonia before the European Court of Human Rights, Ministry of Foreign Affairs

FINLAND/FINLANDE

Mr Arto KOSONEN, Government Agent of Finland before the European Court of Human Rights, Director of the Unit for the Human Rights Court and Conventions, Legal Service, Ministry of Foreign Affairs

Ms Satu SISTONEN, Legal Officer, Ministry for Foreign Affairs, Legal Service, Unit for Human Rights Courts and Conventions

FRANCE

Mme Mathilde JANICOT, Rédactrice, Direction des affaires juridiques, Sous-direction des droits de l'homme, Ministère des Affaires étrangères

GEORGIA/GÉORGIE

Ms Tamar ROSTIASHVILI, Deputy Head of the Department of State Representation to the International Courts of Human Rights

GERMANY/ALLEMAGNE

Ms Katja BEHR, Head of Unit IV C 1, Government Agent before the European Court of Human Rights, Ministry of Justice

GREECE/GRÈCE

Ms Ourania PATSOPOULOU, Conseiller, Bureau de l'Agent du gouvernement devant la Cour européenne des droits de l'homme, Représentation Permanente de la Grèce auprès du Conseil de l'Europe

HUNGARY/HONGRIE

Ms Mónika WELLER, Co-Agent of the Government of Hungary before the European Court of Human Rights, Ministry of Justice

ICELAND/ISLANDE

Ms Ragna BJARNADÓTTIR, Legal Advisor, Department of Human Rights and Local Government, Ministry of the Interior

IRELAND/IRLANDE

Mr Peter WHITE, Government Agent of Ireland before the European Court of Human Rights, Assistant Legal Adviser, Legal Division, Department of Foreign Affairs and Trade

ITALY/ITALIE

M^{me} Paola ACCARDO, Co-agent du gouvernement de l'Italie auprès de la Cour européenne des droits de l'homme, Représentation permanente de l'Italie auprès du Conseil de l'Europe

M. Giuseppe Benedetto REITANO, Second Secrétaire, Service des Affaires juridiques du Ministère des Affaires étrangères

M. Piero VAIRA, Deputy to the Permanent Representative of Italy to the Council of Europe, Permanent Representation of Italy to the Council of Europe

LATVIA/LETTONIE

Ms Sandra KAULINA, Head of the Government Agent Office, Ministry of Foreign Affairs

LIECHTENSTEIN

Mr Manuel FRICK, Deputy Permanent Representative of Liechtenstein to the Council of Europe, Office for Foreign Affairs

LITHUANIA/LITUANIE

Ms Karolina BUBNYTE, Head of the Division for the Representation of Lithuania before the European Court of Human Rights, Ministry of Justice

LUXEMBOURG

Mme Brigitte KONZ, Juge de Paix directrice, Cité judiciaire

MALTA/MALTE

Mr Maurizio CORDINA, Lawyer, Office of the Attorney General

REPUBLIC OF MOLDOVA/RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA

M. Marin GURIN, Agent du gouvernement moldave

MONTENEGRO/MONTÉNÉGRO

Ms Valentina PAVLIČIĆ, Representative of Montenegro before the European Court of Human Rights

NETHERLANDS/PAYS-BAS

Ms Kanta ADHIN, Deputy Government Agent to the European Court of Human Rights, Legal Affairs Department, International Law Division, Ministry of Foreign Affairs

Ms Clarinda COERT, Ministry of Security and Justice

NORWAY/NORVÈGE

Mr Morten RUUD, Special Adviser Ministry of Justice

POLAND/POLOGNE

Ms Eliza SUCHOŻEBRSKA, Government Co-Agent of Poland before the European Court of Human Rights, Department of Proceedings before International Human Rights Protection Bodies, Ministry of Foreign Affairs

Ms Urszula SZAFRAŃSKA, Head of the Unit for proceedings before the European Court of Human Rights, Department of International Cooperation and Human Rights, Ministry of Justice

PORTUGAL

Ms Ana GARCIA MARQUES, Lawyer within the Office of the Agent of the Portuguese Government before the ECHR

ROMANIA/ROUMANIE

Ms Irina CAMBREA, Government Agent of Romania before the European Court of Human Rights, Ministry of Foreign Affairs

RUSSIAN FEDERATION/FÉDÉRATION DE RUSSIE

Mr Vladislav ERMAKOV, Ministry of Foreign Affairs

M. Stanislav KOVPAK, Représentant du Ministère de la Justice de la Fédération de Russie, Représentation de la Fédération de Russie auprès du Conseil de l'Europe

Ms Kseniya ROGOZYANSKAYA, Attaché, Ministry of Justice of Russian Federation, Permanent Representation of Russian Federation to the Council of Europe

SERBIA/SERBIE

Ms Nataša PLAVŠIĆ, Agent of the Republic of Serbia before the European Court of Human Rights, The State Attorney's Office, Agency Sector before the European Court of Human Rights

Mr Darko NINKOV, First Secretary, Permanent Mission of the Republic of Serbia to the Council of Europe

SLOVAK REPUBLIC/RÉPUBLIQUE SLOVAQUIE

Apologised

SLOVENIA/SLOVÉNIE

Mr Matija VIDMAR, Secretary, Department for International Cooperation and EU law, Ministry of Justice

SPAIN/ESPAGNE

Mr Rafael Andrés LEON CAVERO, Government Agent of Spain before the European Court of Human Rights, Senior State Attorney, Head of the Human Rights Area, Ministry of Justice

SWEDEN/SUÈDE

Ms Katarina FABIAN, Department for International Law, Human Rights and Treaty Law, Ministry for Foreign Affairs

SWITZERLAND/SUISSE

Mr Adrian SCHEIDEGGER, Agent suppléant du Gouvernement suisse devant la Cour européenne des droits de l'homme et le CAT, le CERD et le CEDAW, Département fédéral de justice et police DFJP, Office fédéral de la justice

TURKEY/TURQUIE

Mr Selim DOĞANAY, Deputy Head of Human Rights Department, Ministry of Justice

Mr Ibrahim YUSUFOĞLU, Rapporteur Judge, Ministry of Justice

Mr Basri YILDIZ, Expert juridique, Ministère des affaires étrangères, Département Conseil de l'Europe

M^{me} Aysen EMÜLER, Experte juridique, Représentation permanente de la Turquie auprès du Conseil de l'Europe

UNITED KINGDOM/ROYAUME-UNI

Mr Paul McKELL, Legal Counsellor, Foreign and Commonwealth Office

Mr Rob LINHAM, Assistant Director for Europe and Domestic Human Rights, Ministry of Justice

PARTICIPANTS

M. John MURRAY, Chairperson of the Advisory Panel of Experts on Candidates for Election as Judge to the Court

Mr Jörg POLAKIEWICZ, Director of Legal Advice and Public International Law, Council of Europe

OBSERVERS / OBSERVATEURS

HOLY SEE/ SAINT-SIÈGE,

Mr Grégor PUPPINCK

JAPAN / JAPON

M. Shun KITAGAWA, Consul

MEXICO / MEXIQUE

M. Diego SANDOVAL PIMENTEL, Adjoint à l'Observateur permanent

EUROPEAN UNION / UNION EUROPÉENNE

Ms Blanka GLASENHARDT, Legal Officer, European External Action Service, EU Delegation to the Council of Europe

Ms Alice KISTNER-WANG, European External Action Service, EU Delegation to the Council of Europe

OPEN SOCIETY JUSTICE INITIATIVE

Ms Shirley POUGET, Advocacy Officer

**EUROPEAN NETWORK OF NATIONAL HUMAN RIGHTS INSTITUTIONS /
RÉSEAU EUROPÉEN DES INSTITUTIONS NATIONALES DES DROITS DE
L'HOMME**

Mme Morgane COULON, Chargée de mission au CNCDH

**CONFERENCE OF INGOS OF THE COUNCIL OF EUROPE / CONFÉRENCE DES
OING DU CONSEIL DE L'EUROPE**

M. Jean-Bernard MARIE

**EUROPEAN TRADE UNION CONFEDERATION (ETUC) / CONFÉDÉRATION
EUROPÉENNE DES SYNDICATS (CES)**

Mr Klaus LÖRCHER

**REGISTRY OF THE EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS / GREFFE DE LA
COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME**

Mr Roderick LIDDELL, Registrar

M. Patrick TITIUN, Chef du Cabinet du Président de la Cour

Mr John DARCY, Adviser to the President and the Registrar

M. Julien PORTIER, stagiaire

PARLIAMENTARY ASSEMBLY / ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

Mr Wojciech SAWICKI, Secretary General

Mr Andrew DRZEMCZEWSKI, Head of Department, Legal Affairs & Human Rights
Department

**DEPARTMENT FOR THE EXECUTION OF JUDGMENTS OF THE EUROPEAN
COURT OF HUMAN RIGHTS / SERVICE DE L'EXÉCUTION DES ARRÊTS DE LA
COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME**

Mr Fredrik SUNDBERG, Deputy to the Head of Department

Mme Corinne AMAT, Chef de la Division I

* * * *

SECRETARIAT

DG I – Human Rights and Rule of Law / Droits de l'homme et Etat de droit
Council of Europe / Conseil de l'Europe, F-67075 Strasbourg Cedex

Mr Alfonso DE SALAS, Head of the Human Rights Intergovernmental Cooperation Division
/ Chef de la Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de
l'homme, **Secretary of the CDDH / Secrétaire du CDDH**

Mme Irène KITSOU-MILONAS, Head of the Unit on the system of the European Convention on Human Rights / Chef de l'Unité sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme, **Secretary of the DH-SYSC / Secrétaire du DH-SYSC**

Mme Virginie FLORES, Administrator/Administratrice, Unit on the system of the European Convention on Human Rights / Unité sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme

Mlle Carole DERON, Trainee / Stagiaire

Mme Haldia MOKEDDEM, Assistant/Assistante, Unit on the system of the European Convention on Human Rights / Unité sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme

INTERPRETERS / INTERPRETES

Amanda BEDDOWS

Chloé CHENETIER

Isabelle MARCHINI

Annexe II**Ordre du jour (tel qu'adopté)****Point 1 : Ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux**Documents de référence généraux

- Projet d'ordre du jour annoté DH-SYSC(2016)OJ001
- Projet d'ordre des travaux DH-SYSC(2016)OT001
- Rapport de la 84^e réunion du CDDH (7-11 décembre 2015) CDDH(2015)R84
- Rapport du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention européenne des droits de l'homme CDDH(2015)R84
Addendum I
- Rapport de la 9^e réunion du DH-GDR (17-20 novembre 2015) DH-GDR(2015)R9
- Déclaration de Bruxelles CDDH(2015)004
- Déclaration de Brighton CDDH(2012)007
- Déclaration d'Izmir CDDH(2011)010
- Déclaration d'Interlaken CDDH(2010)001
- Déclaration de Rome
- Mandat du Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC) pour 2016-2017 DH-SYSC(2016)003
- Décisions adoptées lors de la 1252^e réunion des Délégués des Ministres sur le rapport du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention européenne des droits de l'homme (30 mars 2016) DH-SYSC(2016)009
- 9^e Rapport annuel du Comité des Ministres sur la surveillance de l'exécution des arrêts et décisions de la Cour européenne des droits de l'homme, 2015
- Résolution du Comité des Ministres CM/Res(2011)24 concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail CDDH(2011)012

Point 2 : Projet de rapport sur les mesures prises par les Etats membres pour mettre en œuvre les parties pertinentes de la Déclaration de BrightonDocument de travail

- Projet de rapport sur les mesures prises par les Etats membres pour mettre en œuvre les parties pertinentes de la Déclaration de Brighton DH-SYSC(2016)004 REV

Documents de référence

- Compilation des rapports nationaux sur la mise en œuvre de la Déclaration de Brighton DH-SYSC(2016)005 REV

- Compilation des contributions rédactionnelles sur l'avant-projet de rapport sur les mesures prises par les Etats membres pour mettre en œuvre les parties pertinentes de la Déclaration de Brighton DH-SYSC(2016)010 REV
- Mandat du Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC) pour 2016-2017 DH-SYSC(2016)003

Point 3 : Suites à donner au rapport du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention

Documents de référence

- Rapport du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention européenne des droits de l'homme CDDH(2015)R84 Addendum I
- Observations de la Cour sur le rapport du CDDH sur l'avenir à long terme du système de la Convention #5281071
- Décisions adoptées lors de la 1252e réunion des Délégués des Ministres sur le rapport du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention européenne des droits de l'homme (30 mars 2016) DH-SYSC(2016)009
- Mandat du Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC) pour 2016-2017 DH-SYSC(2016)003

Point 4 : Travaux relatifs à la Recommandation CM/Rec(2008)2 sur des moyens efficaces à mettre en œuvre pour l'exécution rapide des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme

Documents de référence

- Document de référence en vue des travaux du DH-SYSC relatifs à la Recommandation CM/Rec(2008)2 sur des moyens efficaces à mettre en œuvre pour l'exécution rapide des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme DH-SYSC(2016)007
- Rapport de la 9e réunion du DH-GDR (17-20 novembre 2015) DH-GDR(2015)R9
- Mandat du Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC) pour 2016-2017 DH-SYSC(2016)003
- 9e Rapport annuel du Comité des Ministres sur la surveillance de l'exécution des arrêts et décisions de la Cour européenne des droits de l'homme, 2015

Point 5: Echange d'informations sur la vérification de la compatibilité des lois avec la Convention

Documents de référence

- Document de référence en vue du premier échange de vues du DH-SYSC (1ère réunion, 25-27 avril 2016) sur la mise en œuvre de la Convention et l'exécution des arrêts de la Cour : mécanismes pour garantir la compatibilité des lois avec la Convention : modalités, avantages, obstacles) DH-SYSC(2016)001

- Informations sur la Recommandation Rec(2004)5 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la vérification de la compatibilité des projets de loi, des lois en vigueur et des pratiques administratives avec les normes fixées par la Convention européenne des Droits de l'Homme, extraites des rapports nationaux sur la mise en œuvre de la Déclaration de Brighton DH-SYSC(2016)002
- Compilation de contributions écrites relatives aux mécanismes pour garantir la compatibilité des lois avec la Convention (modalités, avantages, obstacles) DH-SYSC(2016)006
- Rapport de la 9^e réunion du DH-GDR (17-20 novembre 2015) DH-GDR(2015)R9

Point 6: Tour de table sur l'état des signatures et ratifications des Protocoles n^{os} 15 et 16 à la Convention et de l'Accord européen concernant les personnes participant aux procédures devant la Cour européenne des droits de l'homme

Documents de référence

- Etat des signatures et ratifications des Protocoles n^{os} 15 et 16 à la Convention et de l'Accord européen concernant les personnes participant aux procédures devant la Cour européenne des droits de l'homme DH-SYSC(2016)008
- Rapport de la 84^e réunion du CDDH (7-11 décembre 2015) CDDH(2015)R84

Point 7: Elections

Documents de référence

- Préparation des travaux à mener en 2016-2017 : Propositions du Secrétariat CDDH(2015)015 Rev.
- Résolution du Comité des Ministres CM/Res(2011)24 concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail CDDH(2011)012

Point 8 : Organisation des travaux futurs et autres questions

* * *